

	Re 355 – Directives de l'exercice de démarche réflexive (EDR)	
	Colloque pédagogique	10.11.2023

1. Déroulement et définition

1.1. Déroulement

L'exercice de démarche réflexive (EDR) se réalise en 2^{ème} année pour les parcours en 3 ans et en 1^{ère} année pour le parcours 2 ans. L'évaluation est formative et lorsque la démarche est réalisée dans son entièreté, une attestation est délivrée.

1.2. Définition

La pratique réflexive est définie comme étant « une réflexion SUR sa pratique, SUR son action »¹. Elle repose sur la capacité à adopter une posture réflexive consistant à orienter son attention sur soi-même dans ou après l'action tout en tenant compte du contexte et des circonstances dans lesquels celle-ci s'est déroulée. La pratique réflexive permet de s'interroger sur ses pratiques, de mettre à distance ce qui est arrivé pour mieux le comprendre, de prendre appui sur le passé pour construire un futur en étant plus outillé mais aussi produire des comportements adaptés aux situations toujours nouvelles. Elle vise l'autonomie et au devenir de « praticien réflexif, praticien chercheur »².

La finalité est « la prise de conscience de ses pratiques singulières, d'en comprendre les effets et de construire des savoirs transférables de manière concrète, dans d'autres situations (professionnelles) »³.

2. Objectifs de l'EDR

2.1. Objectifs généraux

L'EDR vise l'atteinte des objectifs généraux suivants :

- Développer une pratique réflexive sur une situation professionnelle
- Construire de nouveaux savoirs professionnels sur une situation et sur les postures activées

2.2. Objectifs spécifiques

A l'issue de la démarche, l'étudiant.e sera capable de :

- Rédiger, décrire et problématiser une situation professionnelle
- Analyser une situation professionnelle en étant accompagné.e dans sa réflexion
- Évaluer sa démarche réflexive

3. Compétences visées par l'EDR

La démarche réflexive est un processus qui doit permettre la démonstration des 7 indicateurs des compétences 3.1, 3.2, 4.1 et 6.3.

3.1. Compétences PEC EDE

¹ Balas-Chanel, A. (2012). La pratique réflexive, une valse à 7 temps. In *Revue du Grex*, janvier, 93, p. 4.

² Balas-Chanel, A. (2014). La pratique réflexive dans un groupe, du type analyse de pratique ou retour de stage. In *Revue de l'analyse de pratiques professionnelles*, 2, p. 30.

³ *Ibid.* p. 24.

- 3.1 Gérer des situations changeantes et exigeantes
- 3.2 Développer une démarche réflexive sur son rôle professionnel
- 4.1 Analyser et ajuster les processus pédagogiques
- 6.3 Défendre les intérêts du champ professionnel

3.2. Compétences PEC AC

- 3.1 Gérer des situations changeantes et exigeantes
- 3.2 Connaître son rôle professionnel et développer une démarche réflexive
- 4.1 Analyser et ajuster les processus de travail et les actions
- 6.3 Défendre les intérêts du champ professionnel

4. Modalités et déroulement de l'EDR

La démarche réflexive se déroule en 3 étapes réparties sur une période de 4 mois (début décembre à fin mars).

4.1. Étape 1 : rédiger une situation

Il s'agit de décrire, de problématiser et d'analyser une situation professionnelle dans un écrit dactylographié de 4 à 6 pages (Arial 11, interligne simple).

L'écrit se réalise de manière autonome sur le temps de travail personnel et s'élabore à partir d'une situation professionnelle choisie librement par l'étudiant.e, l'impliquant et ayant un potentiel d'évolution. Cet écrit contiendra les points suivants :

- Décrire et problématiser
 - o Une description de la situation, du contexte, des actions réalisées et de l'expérience vécue par le.la narrateur.trice (*comment les choses se sont passées, comment j'ai réagi, comment j'ai réfléchi, ce que j'ai perçu, ce que j'ai fait, ce que j'ai ressenti et ce que j'ai fait de ce que j'ai ressenti, comment les autres ont réagi et ce que j'ai fait de leurs réactions « dans ma tête », physiquement,...*).
 - o La formulation d'un questionnement mis en lien en tout cas avec soi (*sa posture professionnelle*) et avec le contexte professionnel.
- Analyser
 - o Une analyse favorise la compréhension de la situation et du vécu de la situation à l'aide de différentes clés de lecture telles que les savoirs professionnels, les connaissances sur soi en posture professionnelle (*en quoi ce que je suis colore mes postures professionnelles ?*), sur les acteurs.trices, sur le contexte, sur l'action et la mise en lien éventuelle avec des expériences antérieures (*en quoi et comment ces éléments influencent la situation et le vécu de la situation ?*).

Des ressources sont mises à disposition sur Moodle pour permettre la réalisation de cette étape.

L'écrit doit être envoyé par e-mail à l'accompagnant.e réflexif.ve (AR) qui est attribué.e à l'étudiant.e.

4.2. Étape 2 : réaliser un entretien

L'étudiant.e fixe d'entente avec l'AR un rendez-vous permettant de réaliser l'étape 2. L'entretien peut se dérouler en présentiel (**esede** ou bureau de l'AR) ou par zoom selon convenance. Dans le cas où l'entretien se déroule à l'**esede**, l'étudiant.e a la responsabilité de réserver une salle en écrivant à admin@esede.ch (au plus tard le jeudi à midi précédant la semaine concernée ; selon disponibilité des salles).

L'entretien dure 90 minutes et comporte 4 temps distincts :

- partage sur le cheminement de l'étudiant.e et/ou l'évolution de la situation entre l'envoi de l'écrit et l'entretien
- analyse accompagnée : sous la guidance de l'AR, l'étudiant.e explore de nouvelles pistes d'analyse et de compréhension de la situation
- bilan individuel, l'étudiant.e relève les points significatifs pour lui.elle lors de la réalisation de l'étape 1 et de l'entretien ainsi que les pistes qu'il.elle souhaite développer dans le rapport.
- partage sur les pistes retenues par l'étudiant.e et proposition par l'AR de pistes d'exploration à développer dans le rapport.

Des ressources déposées sur Moodle permettent à l'étudiant.e de préparer l'entretien.

4.3. Étape 3 : rédiger un rapport

En tenant compte de la démarche entreprise aux étapes 1 et 2, l'étudiant.e rédige un rapport dactylographié de 3 à 5 pages (Arial 11, interligne simple) dans lequel il.elle développe les points relevés lors de l'échange et du bilan partagé qui l'ont particulièrement interpellé.e et qui ouvrent sur des réflexions, des perspectives d'évolution, voire des réajustements de sa réflexion. Une partie du rapport sera consacrée à l'autoévaluation des points forts et des points faibles identifiés dans l'entier de la démarche réflexive ainsi qu'au développement de ce qui a été appris et compris de nouveau sur la situation, son approche de la situation, sur les acteurs.trices, sur ses actions, ses ressentis, ses postures ou encore ses raisonnements et ce qui est transférable de ses acquis à d'autres situations.

L'étudiant.e envoie par e-mail le rapport à l'AR.

5. Conditions de validation

L'évaluation de l'EDR est formative et fait l'objet d'une attestation. Cette dernière est délivrée par l'**esede** dès que l'AR atteste de la réalisation de l'ensemble de la démarche, par l'envoi à l'étudiant.e ainsi qu'à admin@esede.ch de la grille commentée (formulaire Fo356).

Pour obtenir l'attestation, les points suivants sont à considérer :

- le respect des étapes et des délais (fin mars)
- la description, la problématisation et l'analyse d'une situation professionnelle et son envoi à l'AR
- la planification et la participation à un entretien avec l'AR
- l'activation de savoirs théoriques et professionnels dans l'analyse, l'argumentation et le positionnement professionnel
- la prise en considération des pistes de réflexion de l'AR
- l'auto-évaluation de la démarche dans le rapport

En cas de non validation ou de non respect des délais, l'exercice devra être refait dans son intégralité, selon une temporalité définie d'entente avec le.la coordinateur.trice de l'exercice ; un changement de AR sera en principe réalisé.